

SUR L'ETIQUETTE

Le roi en fonction peut avoir des maîtresses à condition que cela reste très discret. La reine ne saurait avoir un amant sauf si son époux est invalide ou décédé. Un monarque ne saurait faire un déplacement avec une maîtresse ou un amant, ni lui confier un total de plus d'un demi-million de dollars. Toute révélation d'une maîtresse ou d'un amant par la presse signe l'arrêt immédiat de la relation. La relation sexuelle avec une maîtresse ou d'un amant doit se faire exclusivement avec des précautions de contraception. Le dauphin ou la dauphine du monarque a l'obligation de fidélité envers son conjoint dans le mariage.

Le divorce est proscrit dans la fonction royale ou chez le dauphin ou la dauphine du monarque. Un monarque célibataire est obligé de se marier dans les douze premiers mois de son règne. Le choix d'un dauphin ou d'une dauphine implique qu'il ou elle soit hétérosexuel(le) et de préférence le deuxième né.

La royauté doit bénéficier d'un budget annuel de l'Etat de 25 millions de dollars. Le monarque entretient ses palais, la grande famille royale, les duchés et le faste royal. L'Etat doit construire ou établir un palais royal dans chaque région et un palais du duché dans chaque région.

Le monarque fait un discours à la nation à Noël où il dit son sentiment sur la bonne gouvernance, l'état de la démocratie, la question de l'égalité des chances, l'état des ascenseurs sociaux, la redistribution des richesses et la culture de la tolérance. Il fait un discours à nouvel an sur les valeurs de la famille, les enjeux de la mixité sociale, l'exemplarité des gouvernants et les objectifs pour les actions caritatives à l'échelle nationale avec le concours des ONG. Le monarque n'indexe jamais personnellement une personne, il se doit d'être toujours indirect dans son propos. Il fait un discours le premier mai à l'adresse des travailleurs. Il préside le salon annuel national de l'environnement.

Le Conseil d'Etat qui statue sur toutes les questions portant sur la morale est sous le monarque qui ratifie les décisions du Conseil d'Etat sous la forme d'édit royal. Le monarque peut porter des objections aux décisions du Conseil d'Etat et réclamer un réexamen. Il peut poser des questions à mettre à l'objet des débats au Conseil d'Etat.

La famille royale se doit toujours de préserver les apparences. On n'affiche pas ses états d'âmes ou ses tourments sauf s'il s'agit de grandes questions sur l'intérêt général. La famille royale se doit toujours de se montrer unie. En cas de scandale tous doivent se contenter d'un communiqué royal sur la question. Le monarque doit toujours avoir en priorité de s'assurer de la sympathie du peuple pour la famille royale.

Le roi consor ou la reine consor est le conjoint du monarque. Les princes consor sont les frères et sœurs du dauphin ou de la dauphine. Le roi consor émérite ou la reine consor émérite sont les rois et reines ayant abdicé de la monarchie.

Le faste royal exige que la vie de la famille royale soit un quotidien de sourire et de bonne humeur de façade (never complain, never explain), avec de nombreuses obligations de cérémonies, de visites, d'ambassadeurs de bonne volonté, et de réceptions. Une fois par mois le monarque reçoit les aristocrates et les oligarques qui doivent venir avec des cadeaux substantiels et le monarque peut leurs conférer des titres honorifiques. Chaque année le monarque choisit une marque de vêtements pour habiller la famille royale pendant les événements importants. Tous les gadgets sur la famille royale sont vendus moyennant une taxe qui rentre dans les caisses de la royauté et une partie des droits télé lors de grands événements royaux sont reversées dans les caisses de la royauté. La famille royale donne le coup d'envoi lors des finales dans tous les tournois sportifs nationaux. La famille royale parraine tous les festivals culturels et les cérémonies annuelles de remises des prix aux artistes. Un membre de la famille royale ne peut avoir un autre emploi que les obligations quotidiennes assignées par le monarque. Le monarque confrère aussi des titres honorifiques aux personnes ayant fait preuve d'une grande bravoure ou d'une exemplarité à féliciter auprès du peuple.

Le monarque est le seul à autoriser l'euthanasie à toute personne qui en fait la demande et le monarque est seul à décider les critères de son choix. Il peut se faire aider sur cette question en posant des questions au Conseil d'Etat. La décision du monarque doit préciser le centre d'euthanasie (dont chaque région doit en avoir un) et la date de la fin de vie. La mise à mort doit être sans douleur et rapide. On doit toujours incinérer un corps euthanasié après avoir retiré les organes transplantables.

Après la prise de fonction d'un monarque, celui-ci doit aller avec son conjoint dans le mariage, au Lah Kham au Tibet pour trois semaines de retraite gérée par les bouddhistes.

Il est interdit de saluer avec la main un chef traditionnel ou le monarque qui que vous soyez. On salue un notable, un chef de quartier ou de village ou un chef de groupement ainsi que les autres membres de la famille royale en croisant les mains autour de la poitrine et en saluant de la voix. On salue un chef de premier degré qui couvre un département, un duc ou le roi ou la reine soit en pliant le torse vers l'avant en croisant les mains soit en faisant une genuflexion du pied gauche (jamais des deux pieds) avec le bras droit devant la poitrine et le bras gauche derrière le dos et sans saluer de la voix, car on ne leur parle que s'ils vous interpellent. Pour signifier qu'on souhaite leur parler on passe par un notable, sauf qu'en présence de Ministres, de diplomates ou de chefs d'Etat le dialogue est équilibré dans les deux sens.

Le service de sécurité du gouvernement assure aussi la sécurité de la famille royale.

Le chef du quartier territorialement compétent est **le négociateur des litiges par l'arrangement à l'amiable**. Le procès se passe ainsi, premièrement chaque partie expose sa version des faits, deuxièmement les notables font un jeu de questions-réponses avec les parties, troisièmement les sages et des consultants éventuels convoqués par le chef de quartier prennent la parole pour donner soit des conseils, soit des avertissements à l'égard des parties ou du chef de quartier, quatrièmement

chaque partie reprend la parole pour dire les concessions qu'elle est prête à faire et les conditions préalables, enfin le chef de quartier se retire pendant 15 à 30 minutes avec ses notables et revient statuer sur le litige en question. Par la suite le gendarme affecté auprès du chef de quartier établit le procès-verbal de l'arrangement à l'amiable et que le gagnant viens récupérer un exemplaire en donnant un poulet vivant et le perdant vient récupérer le sien en donnant soit deux chèvres soit un montant de cinquante mille francs et les frais liés à la rémunération de consultants non fonctionnaires au cas échéant. La plainte est sans frais hormis la demande timbrée (au timbre fiscal et au timbre communal). Au cas où le litige nécessite au préalable une descente sur le terrain ou une expertise, le plaignant s'occupe d'offrir un repas à la commission de descente présidée par le chef de quartier et un forfait transport de 5000 frs par membre de la commission, ou prend en charge la ou les expertises, et en cas de victoire le plaignant doit être intégralement remboursé par le perdant. Une loi va lister une série d'expertises qui sont d'office pris en charge par l'Etat ou la région. Lorsque le plaignant vit dans des conditions de grande pauvreté, et qu'une descente sur le terrain est nécessaire, le chef de quartier peut décider de prendre sur lui le traitement de la commission soit grâce aux dons soit grâce à la cagnotte de gestion des litiges. Ce type de procès est incompetent en cas de crime.

Il y aura une commission internationale pour rédiger un document sur l'étiquette universelle.